

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 24/07/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**TRAITEMENT DES DECHETS EN
CORSE**

**ENGAGEMENT D'UNE POLITIQUE
VOLONTARISTE POUR
AMELIORER LE TRI A LA SOURCE
DES DECHETS**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - JEMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

Absent(s) : M. J.P PINELLI.

Absent(s) ayant donné procuration : MP . ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELLIER à F. MARCHETTI.

Secrétaire : S. DOMINICI

Le Président rappelle la situation de crise actuelle relative au traitement des déchets ménagers, suite à la fermeture du Centre d'Enfouissement Technique des Déchets à Tallone. Les ordures ménagères sont provisoirement déversées au CET de Prunelli Di Fiumorbo temporairement dans l'attente d'une solution pérenne à l'échelle régionale.

Le déploiement de la collecte sélective, objectif prioritaire, sur la quasi-totalité des territoires et le succès des recycleries ont dorés et déjà permis de quadrupler le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés entre 2007 et 2014, qui s'établit à 20 %.

Cependant, toutes les infrastructures et tous les moyens et services mis actuellement à disposition de la population ne suffisent plus à progresser significativement dans le domaine du tri en amont, qui seul peut permettre de diminuer fortement la part des déchets ultimes destinés à l'enfouissement.

Dans un contexte tendu en termes d'exutoires de traitement, il est fondamental pour l'avenir de la gestion des déchets en Corse que les actions destinées à réduire la production et à détourner un maximum de déchets ménagers et assimilés vers des filières de réemploi et de valorisation se poursuivent et prennent de l'ampleur dans chaque territoire de Corse.

Le Président propose ainsi, selon les nouvelles orientations régionales, que la communauté de communes Calvi Balagne s'engage à réévaluer ses objectifs. Par conséquent, les élus de la communauté, s'engagent à mettre en œuvre des mesures adaptées pour contribuer à atteindre les objectifs globaux du SYVADEC :

- **Diminuer de moitié les tonnages enfouis en 2020 par rapport à 2014.**
- **Réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % entre 2014 et 2020, notamment grâce à une généralisation du tri et du compostage des biodéchets et déchets verts, au soutien du réemploi et aux actions de communication visant à la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, les éco-comportements, l'économie circulaire....**

- Augmenter significativement le tri de tous les déchets valorisables afin d'atteindre les objectifs collectifs de **58 % de valorisation en 2020**, par la mise en œuvre d'un tri à la source généralisé et incitatif y compris sur les biodéchets, par le déploiement de collectes spécifiques auprès des gros producteurs.

D'autre part, pour atteindre ces objectifs, et conformément à la résolution du SYVADEC, il est demandé au Syndicat d'assister la communauté dans un rôle de conseil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé du Président,

AUTORISE son Président à engager une collaboration étroite avec le SYVADEC pour définir une stratégie d'action pour atteindre ces objectifs,

DIT que le Président présentera cette stratégie à l'assemblée communautaire pour recueillir son assentiment.

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-25-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

